Conditions pour qu'un sondage soit anonyme :

- Aucun jeton ne doit être attribué à une participation, pour éviter tout biais.
- Aucune question obligatoire ne devrait aider à identifier le participant, par exemple :
 - o Groupe d'âge;
 - o Nombre d'année à RQ;
 - o Port d'attache;
 - o Situation avant d'occuper ce poste;
 - o Fonction syndicale; Préciser;

Ce sondage répond-il aux critères?

Questions et réponses :

8- Étant hors de la fonction publique, Revenu Québec n'est pas soumis aux mêmes paramètres financiers que les ministères et organismes :

https://parq2023.com/retro/voir Un peu d'histoire, 3^{IÈME} paragraphe

9- Revenu Québec doit faire approuver son projet visant le renouvellement de la convention collective par :

Le Conseil du Trésor ne dicte pas la convention collective, il doit toutefois l'approuver. Ainsi, Revenu Québec reçoit une enveloppe budgétaire déterminée.

Lors de la dernière négociation, comme les professionnel.le.s étaient les derniers à s'entendre avec l'employeur, il est probable que l'enveloppe budgétaire était limitée. Si c'est le cas, c'est comme si nous mettions un plat de bonbons au milieu d'un salon et que l'on est surpris parce que le dernier qui pige n'aura pas le choix de la saveur.

https://parq2023.com/retro/ voir Un peu d'histoire, 3^{lèME} paragraphe

10- Lorsque le syndicat obtient un mandat de grève, il a, selon le Code du travail, l'obligation de l'exercer :

Le droit de grève permet à tout groupe de salariés syndiqués de cesser collectivement, et de façon concertée, sa prestation de travail **pour exercer une pression** sur l'employeur afin qu'il accepte les revendications syndicales, dans le cadre de la négociation d'une convention collective. Par conséquent, ce n'est pas une obligation mais un droit.

https://parq2023.com/une-solution/

11- Lorsque le syndicat obtient un mandat de grève, il a, selon le Code du travail, l'obligation de négocier les services essentiels avant de l'exercer :

L'exercice du droit de grève est soumis à l'article 50 de Loi sur l'Agence du Revenu du Québec

https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/a-7.003

La loi est claire que les services essentiels doivent être déterminés avant le dépôt de la requête: pourtant le SPGQ a déposé, en janvier 2023 son avis de grève au Tribunal administratif du travail (division des services essentiel service), sachant qu'il ne remplissait pas cette condition obligatoire. (Voir paragraphe 31 de la décision).

(http://citoyens.soquij.qc.ca/php/decision.php?ID=0A5590E38484002197892D38527B1CCF&capt_chaToken=03AFcWeA7T2G9aFU0Ckbs-x82At0iG50BSCKMkJjGdXkTl2ozjSGP-SIK7IYUalAGO-LLFWDncmH2Av1A0g-

U0nKaBgE7grY0yVQ5jEgS9KXRDSjX9 vIKrjQqy0Ld6YN75MA1ySWqo5rZPaLOLK0ol4ToW7x0n LgC HFbAObJUWCrQ4xplfpVDqSdDenTm52KgHSnQE0FNZusA saaDYfKZcYdREpNJk974a89xYSo454HW ZCmXflUrYY3lLUvbv5lSHpzkTYoTZGcrnincOJpngO-gCqN0D0CP0h2lQcQj55xEnkXznedivl P41-Q7CirSrZbNhbHSNeXXOTYrvsnQiznFB4zInUtl38yasP6osYTMEBqFWSBAoOOkcHni11qAjRRG6YaTPh Lmc7g3L4NqPDdtd0pBPYOClpQ3u77nOvwspP 8op4m09-

<u>5B3sQCklwqGqGJ1Lzmf6ZaMfozxz76JyKXBgA_tfvRZ_QObw1dI4dTjeV5YgSJ276GYloN_z-gJ504WREup5ZPStbrYom21_QnF1a_6tHeY_5swWbeTeiCWGnJ53tSoqwe_R5salzfeKXfwLR8_</u>

12- Lorsque le syndicat obtient un mandat de grève, il peut moyennant un avis écrit au Tribunal administratif du travail, déclencher la grève dès le lendemain.

L'article 111.0.23 du Code du Travail permet de déclarer une grève en autant qu'il en ait acquis le droit et qu'il ait donné un avis préalable d'au moins 7 jours ouvrables francs indiquant le moment où il entend y recourir. Le syndicat doit aussi s'assurer de respecter la condition mentionnée à la question précédente, soit une entente sur les services essentielles.

13- Le comité de négociation peut-il déroger du cahier des demandes adoptées par l'assemblée générales des membres :

Tel que mentionné dans les statuts et règlements du SPGQ page : « Les revendications du Syndicat ont pour objectif général de réduire les actes relevant de la discrétion patronale et d'augmenter la capacité de ses membres de faire adopter par l'employeur des solutions qui répondent à leurs attentes ». Ainsi, le cahier de revendications permet au syndicat d'adresser à l'employeur des demandes précises concernant l'amélioration des conditions de travail. Conséquemment, le comité de négociation doit avoir de la latitude pour négocier.

Le syndicat a le devoir de mobiliser ses membre lorsqu'une situation injuste se produit, comme l'attribution de primes de 10 % et de 4% (non conventionnés). Ce principe a été négligé et nous constatons déjà des inégalités. En effet, pour un même cadre d'emploi la rémunération est différente d'un service à l'autre.

https://spgq.qc.ca/wp-content/uploads/2023/03/SPGQ_Statuts-et-reglements.pdf

14- Les modalités du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) peuvent être négociées par votre comité de négociation.

Le RREGOP ne peut pas être négocier par le comité de négociation. Le syndicat doit ainsi s'assurer que les augmentations sont justes et équitables pour l'ensemble de ses membres, incluant les futurs retraités.

https://parq2023.com/av/ section Les futurs et les futurs-futurs retraités.

15- L'employeur est responsable des couts élevés de l'assurance collective.

Généralement le syndicat est preneur des assurances collectives. Les primes sont établies en fonction du risque, notamment : l'âge et les l'état de santé des assurées ainsi que les réclamations. Par conséquent plus le groupe d'assuré.e.s est considérable, moins son risque est élevé.

Aussi, le coût peut dépendre du bassin des compétiteurs. Le gouvernement du Québec exige que l'assureur ait son siège social au Québec. Considérant la faible contribution de l'employeur, il est possible, lors d'une négociation, de faire exclure cette clause. Cependant comme le SPGQ nous contraint par le fait qu'elle est souscripteur d'une seule police pour l'ensemble de ses membres, il serait difficile de la négocier, voire impossible.

16- De manière générale, par rapport au déroulement de la dernière négociation, je suis...

Selon la définition du dictionnaire français le Larousse : mobiliser, c'est rassembler toute son énergie, toutes ses forces pour l'accomplissement de quelque chose : être motivé et prêt à agir. Sans les pauses café, qui étaient des réunions d'information, la mobilisation nécessaire pour établir un rapport de force était déficiente.

17-Dans quelle mesure êtes-vous satisfait ou insatisfait de la durée de la négociation?

Parlons de la lenteur, le comité de négociation a déposé le cahier de revendications en avril 2021 et une entente est intervenue en février 2023)

- Signature de la convention collective (2015-2020) : Juillet 2018.

- Échéance de la convention collective (2015-2020) : Mars 2020.
- Dépôt des revendications : **Avril 2021**
- Dépôt des offres patronales soumises par le syndicat: **Février 2023**
- Signature de la convention collective : Juin 2023

Pour avoir une entente, il a fallu 33 mois après la signature de la convention collective (2015-2020) et 13 mois après l'échéance de cette dernière. Ces délais sont-ils des délais raisonnables.

18- Si vous avez mentionné votre insatisfaction, veuillez en expliquer le motif principal Voir les effets d'une rétroactivité :

Les conséquences d'une rétroactivité de 3 ans sont désastreuses pour la majorité des employés.

https://parq2023.com/present/voir insatisfactions

19- Quant à l'échéance de la convention collective, le 31 mars 2024, je suis :

Déçu par une entente qui creuse les écarts dans un contexte inflationniste.

https://parq2023.com/retro/ Indexation

20-Par rapport à la qualité des communications du SPGQ et la visibilité médiatique obtenue dans la dernière négociation, je suis..

Déçu par les piètres communications, les réunions pauses café permettaient de connaître l'avancement sélectifs des travaux, heureusement que nous avions un comité de négociation.

Visibilité médiatique : Le SPGQ était difficile à trouver.

Exemple de visibilité médiatique et de mobilisation : nous en avons eu quelques-uns, en mars dernier lors de négociation de la convention collective des fonctionnaires fédéraux avec l'Alliance de la fonction publique du Canada.

21- Dans quelle mesure êtes-vous satisfait ou insatisfait de la qualité des représentations politiques et les élus du comité exécutif du SPGQ auprès de Revenu Québec lors de la négociation

Qui est au courant?

22- Auriez-vous souhaité une convention plus longue ou plus courte?

Une convention plus longue signifie un plus grand désastre

https://parq2023.com/present/ voir insatisfactions

23- Pour les augmentations annuelles de traitement, je suis...

https://parq2023.com/retro/ L'entente février 2023 (analyse)

https://parq2023.com/present/ voir Écart difficile à expliquer

https://parq2023.com/present/ voir La progression salariale

24 Pour les clauses normatives, je suis :

A) Lettre d'engagement sur l'avancement (un échelon supplémentaire accordé au 2 avril 2023)

À court terme, certains professionnel.le.s semblent avantagé.e.s. Cependant, lorsque l'on analyse la situation, on comprend que ce n'est qu'une illusion pour la majorité d'entre nous :

Hypothèse 1

- Pierre et Jean sont des jumeaux de 52 ans;
- Ils prendront leur retraite ensemble;
- Pierre n'a pas reçu d'indexation, mais il a toujours reçu son avancement d'échelon annuel;
- Jean n'a pas reçu d'indexation, mais il a reçu un avancement d'échelon de plus, passant de l'échelon 14 à l'échelon 16.

Age	Échelon	Pierre	Échelon	Jean
52	14	74 890 \$	14	74 890 \$
53	15	78 056 \$	16	81 343 \$
54	16	81 343 \$	17	86 823 \$
55	17	86 823 \$	18	90 561 \$
56	18	90 561 \$	19	92 744 \$
57	19	92 744 \$	19	92 744 \$
58	19	92 744 \$	19	92 744 \$
59	19	92 744 \$	19	92 744 \$
60	19	92 744 \$	19	92 744 \$
61	19	92 744 \$	19	92 744 \$
moyenne 5 ans		92 744 \$		92 744 \$
RREGOP		64 921 \$		64 921 \$
Espérence de vie 83 ans		1 428 258 \$		1 428 258 \$

Hypothèse 2

- Jacques leur frère jumeau suivra la même planification.
- Jacques a eu un rattrapage salarial de 3 %.

			Différence	Différence
			Jacques-	Jacques-
Age	Échelon	Jacques	Pierre	Jean
52	14	77 137 \$	2 247 \$	2 247 \$
53	15	80 398 \$	-945 \$	-945 \$
54	16	83 783 \$	-3 040 \$	-3 040 \$
55	17	89 428 \$	-1 133 \$	-1 133 \$
56	18	93 278 \$	534\$	534 \$
57	19	95 526 \$	2 782 \$	2 782 \$
58	19	95 526 \$	2 782 \$	2 782 \$
59	19	95 526 \$	2 782 \$	2 782 \$
60	19	95 526 \$	2 782 \$	2 782 \$
61	19	95 526 \$	2 782 \$	2 782 \$
moyenne 5 ans		95 526 \$		
			11 574 \$	11 574 \$
RREGOP		66 868 \$	1 948 \$	1 948 \$
Espérence de vie 83 ans		1 471 105 \$		

- Jacques aura une rente de 66 868 \$ tandis que ces deux frères auront une rente de 64 921\$

PS. Les mesures : l'avancement d'échelon et lemontant forfaitaire sont évalués à environ 5 500/ personne, ce qui est supérieur à l'hypothèse proposée de 3%.

B) Lettre d'engagement sur les corrections préventive de problématiques (Montant forfaitaires et jours de vacances supplémentaires pour les échelons 18 et 19)

Plus de 45% du personnel ont reçu un montant forfaitaire qui n'aura aucun impact sur leur RREGOP

https://parq2023.com/retro/ voir Montant forfaitaire

Bra	ivo, mais à suivre
D)	Lettre d'engagement sur la reconnaissance d'expérience antérieure de niveau inférieur
	Bravo! pour ce petit groupe
E)	Lettre d'engagement sur la reconnaissance d'expérience antérieure aux fins du calcul des jours de vacances
	Bravo! pour ce petit groupe
F)	Lettre d'engagement sur le remboursement des cotisations aux ordres professionnels
	Bravo! pour ce petit groupe
G)	Lettre d'engagement sur le télétravail
	Bravo!
H)	Lettre d'engagement sur le rehaussement du quota des emplois de complexité supérieure (25 à 30%)
	Bravo! pour ce petit groupe Toutefois, comme mentionné ci-haut : Nous le constatons déjà : en plus de causer des inégalités pour un même cadre d'emploi et les postes affichés limitent la mobilité du personnel. En effet, la majorité, sinon la totalité, des promotions stipulent que l'employé doit faire partie de la même direction.

C) Lettre d'engagement sur l'horaire majoré (37.5 h)